

Ciel**SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA****UNE RENCONTRE CITOYENNE FRUCTUEUSE****LA RÉSERVE NATURELLE DE LA BAIE-DES-BRISES : PERSPECTIVE D'AVENIR**

Par J.-M. Latreille

Nous avons déjà souligné dans ces pages les difficultés éprouvées par CIEL dans la gestion de la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises* (RN) enclavée à l'intérieur d'un périmètre qui s'est urbanisé depuis trois ans. Plus de 80 lots et propriétés encerclent et donc avoisinent directement les limites de la RN. Nous ne reviendrons pas sur les conséquences de cette promiscuité entre une aire de protection d'un milieu naturel tourbeux arbustif et une urbanisation récente de son périmètre sauf pour rappeler l'existence d'empiétements nombreux, d'intrusions interdites et d'une incompatibilité entre la végétation arbustive d'une RN et un aménagement urbain voisin sans zone tampon. La proximité d'arbres fragilisés par le déboisement adjacent nécessité par le nouveau développement crée des risques pour les nouvelles structures voisines, ce qui entraîne des coûts de prévention qu'un organisme comme le nôtre peut difficilement assumer. En d'autres mots, la gestion d'une réserve naturelle dans le cadre de cette urbanisation relève plus de l'administration d'un parc municipal que d'un organisme propriétaire de réserves naturelles en milieu privé.

Évidemment, CIEL souhaite pouvoir continuer à gérer cette RN et répondre à son obligation de faire respecter les dispositions de l'entente de reconnaissance de la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises* signée en 2012 avec le Ministère de l'Environnement. Le maintien du statut de RN en dépend. Nous sommes trop fiers de cette réalisation pour risquer de compromettre ce statut comme cela pourrait survenir dans le contexte où CIEL deviendrait incapable d'assumer ses responsabilités de gestion. C'est pourquoi nous avons pensé solliciter l'aide de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et celle des citoyens de cette municipalité, en particulier les voisins immédiats de la RN.

Dans un premier temps, des membres du CA de CIEL ont rencontré les sept membres du Conseil municipal réunis en caucus le 13 octobre 2022. Les administrateurs Jean-Luc Génier et André Hébert et le président Jean-Marie Latreille sont intervenus à tour de rôle pour exposer aux édiles municipaux un portrait des

avantages et des inconvénients d'une réserve naturelle en milieu urbanisé. Ils ont souligné les problèmes particuliers reliés à la gestion de la réserve naturelle de la Baie-des-Brises, principalement les empiétements et la nécessité d'une politique de prévention des dommages pouvant être causés par les arbres sur les nouvelles installations adjacentes au milieu naturel arbustif. Nous avons pu apprécier l'écoute intéressée des élus et leur désir de collaboration. Quelques jours plus tard, le 3 novembre, cinq membres du Conseil municipal ont répondu à l'invitation de venir marcher dans le sentier périphérique et faire le tour complet de la réserve naturelle sur une distance de 4 km.



Des membres du Conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka lors d'une marche dans le sentier périphérique de la RN le 3 novembre 2022 à proximité des nouvelles constructions résidentielles. Photo : JML

Puis nous avons lancé une invitation à l'ensemble de la population de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à une rencontre publique d'informations et d'échanges portant sur les perspectives d'avenir de la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises* qui s'est tenue au Centre communautaire de la municipalité. 51 citoyens se sont présentés à la rencontre. À tour de rôle, Jean-Marie Latreille, président de CIEL, Jean-Luc Génier et André Hébert, administrateurs, sont intervenus pour livrer le message permettant de sensibiliser les gens présents aux difficultés éprouvées par notre organisme dans la gestion

ciel@xplornet.com www.ciel-eco.org
4985, montée Quesnel, Saint-Anicet, JOS 1M0

de cette réserve naturelle enclavée dans un périmètre d'urbanisation massive récente. L'assistance a été informée de la définition des réserves naturelles (RN) au sens de la loi, de la vocation des RN, du contrôle de l'accès à la RN de la Baie-des-Brises, des difficultés particulières que notre organisme éprouve suite à l'urbanisation récente de son périmètre et des solutions possibles. Daniel Leblanc, administrateur, est intervenu pour éclaircir le rôle de l'équipe de surveillance et Marianne Roy, bénévole, a tenu à préciser le rôle des bénévoles dans l'entretien des sentiers et la surveillance de la RN.

À la suite des exposés, une période d'échanges a permis à l'assistance de faire ses commentaires et de poser des questions qui ont porté sur divers points, en particulier le contrôle de l'accès à la RN (nombreux sont ceux qui pensaient que la RN était ouverte au public), sur l'aide que les citoyens peuvent apporter, sur notre politique de prévention concernant les arbres, sur la raison d'être du sentier périphérique, sur la nécessité de clôturer la cour arrière des propriétés voisines de la RN. Un projet de formation d'un comité local destiné à assurer l'existence et la permanence de la RN a été proposé. 14 personnes se sont inscrites pour rejoindre ce comité. Le 13 novembre, 8 de ces personnes candidates à faire partie du comité ont répondu à une invitation à marcher dans le sentier périphérique de la RN. Quatre guides de CIEL les ont accompagnées pour un tour complet de la RN en répondant à leurs questions en vue de leur faire connaître le milieu naturel qu'elles auront à protéger.



Rencontre avec les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka à la salle communautaire le 5 novembre 2022. Photo Jean-Luc Génier

La rencontre a porté fruit puisque le 3 décembre 8 personnes résidant dans le voisinage de la RN se sont réunies au centre communautaire pour fonder le « Comité Baie-des-Brises ». Le comité sera composé de 10 personnes dont un membre du Conseil municipal, M. Raymond Martin. Jean-Luc Génier sera le représentant de CIEL au comité. Le comité aura pour mandat principal de collaborer à assurer l'intégrité de la RN en appliquant les dispositions de l'entente de reconnaissance de RN signée avec le ministère de l'Environnement en 2012. La création de ce comité amorce une nouvelle ère de collaboration entre les citoyens et le Centre d'intendance (CIEL). Dans le contexte de l'urbanisation du périmètre de la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises*, l'ensemble de cette démarche auprès de la municipalité et de ses citoyens permet d'espérer la durabilité de ce milieu naturel exceptionnel.

SECTEUR JEAN-LUC GÉNIER DE LA RÉSERVE NATURELLE DU COTEAU-DE-LA-RIVIÈRE-LA GUERRE

Lors de sa réunion du 14 août 2022, les membres de notre conseil d'administration (CA) ont reconnu l'apport majeur de Jean-Luc aux démarches réalisées par CIEL pour être en mesure d'acquérir notre nouveau lot boisé de 83,88 hectares situé dans la municipalité de Godmanchester. Le CA a donc voté à l'unanimité une résolution à l'effet de nommer ce nouveau boisé :

« Secteur Jean-Luc Génier de la Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre »

Un grand merci à Jean-Luc et aux autres artisans de cette magnifique acquisition dont profiteront les générations actuelles et futures.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CIEL

La prochaine AGA du Centre d'intendance écologique L. (CIEL) se tiendra le 11 juin 2023 à 13h00 à la salle de réunion (cabane à sucre) de l'organisme. Merci de noter cette date à votre agenda. Nous anticipons une présentation des plus intéressante et d'actualité portant sur les aléas de la gestion des déchets au Québec. Cette présentation avait été prévue pour l'AGA de juin 2020 mais a dû être reportée à cause de la pandémie. Nous devons toutefois encore confirmer la disponibilité du Directeur général du *Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets* pour cette présentation du 11 juin prochain.

MEMBRES DE CIEL : UNE ANNÉE RECORD

L'année 2022 fut une année record en nombre d'adhésions au CIEL. Avec les renouvellements et les nouveaux membres, on compte, en 2022, 188 personnes, compagnies et organismes, membres en règle de CIEL. Cette performance témoigne de l'intérêt grandissant de la population pour la protection de la biodiversité.